

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1675**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Quartier Gerland-Cités sociales - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière 2010

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1675**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Quartier Gerland-Cités sociales - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière 2010**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement des quartiers de Lyon 7° inscrits au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Lyon signé pour la période 2007-2009 et qui a été prolongé d'un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par voie d'avenant.

En effet, c'est dans le cadre du CUCS de l'agglomération lyonnaise que sont définis les objectifs prioritaires en termes de GSUP. Les thèmes prioritaires sont les suivants :

- la thématique cadre de vie,
- la thématique lien social,
- la thématique tranquillité publique.

La programmation de GSUP 2010 s'inscrit pleinement dans les thématiques fixées par la convention-cadre 2007-2010 de la commune de Lyon 7°, quartier de Gerland.

Le coût global des actions définies et retenues pour l'année 2010 est de 133 028 € TTC, avec un engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 24 500 € nets de taxes, à verser à l'OPH Grand Lyon Habitat.

Le tableau récapitulatif des actions à mener au titre de la GSUP pour l'année 2010 sur le quartier de Gerland est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation GSUP du quartier CUCS Gerland-Cités sociales de Lyon 7° pour l'année 2010 telle que figurant en annexe,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 24 500 € nets de taxes au profit de l'OPH Grand Lyon Habitat dans le cadre de cette programmation,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'OPH Grand Lyon Habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341, 657 370, 657 380 et 657 480 - fonction 820 - opération 1968.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.